Axe 1 - Etre exemplaire

Le Département est propriétaire et gère un grand nombre de sites : ils seront privilégiés pour la mise en œuvre du plan.

Objectif 1-1 – Développer les plantations sur les propriétés du Département (hors collèges).

Action 1 – Identifier les sites pouvant faire l'objet de plantations (surfaces disponibles, sols adaptés, modalités d'entretien, ...).

Action 2 – Elaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'intervention.

<u>Objectif 1-2 – Faire des collèges (et établissements relevant de la compétence départementale) des espaces privilégiés d'accueil de la biodiversité.</u>

- **Action 3** Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des établissements publics, basé sur la motivation de l'établissement et sa volonté d'articuler projet de plantations et projet pédagogique.
- **Action 4** Elaborer, sur la base de l'appel à manifestation d'intérêt, et mettre en œuvre un programme pluriannuel de plantations dans les collèges.
- **Action 5** Lancer un appel à projets auprès des établissements privés sous contrat avec le ministère de l'Education Nationale, relevant de la compétence départementale visant à financer des plantations au sein des établissements.
- **Action 6** Réaliser un état des lieux des espaces extérieurs des établissements afin d'identifier ceux qui présentent le plus de potentialités de plantations et végétalisation.
- **Action 7** Expérimenter sur des sites la reconquête d'espaces artificialisés (cours, parkings, par exemple) par des plantations.
- **Action 8** Renforcer les actions de formation, de sensibilisation, d'accompagnement des personnels du Département en charge de l'entretien des espaces verts.

Axe 2 – Accompagner et valoriser les initiatives territoriales.

Dans le Val-de-Marne, les acteurs agissent et peuvent agir quotidiennement et directement à l'échelle d'une parcelle, d'une exploitation, d'un quartier, d'une commune, d'un groupement de communes, ... Le Département souhaite encourager les collectivités et les associations à planter un plus grand nombre d'arbres, en les accompagnant financièrement. Il souhaite également étudier l'opportunité de mobiliser et accompagner les propriétaires fonciers de vastes emprises très minéralisées ou en voie de réaménagement comme par exemple les bailleurs publics ou privés ainsi que des structures comme le MIN de Rungis.

Objectif 2-1 – Développer de nouvelles actions.

Action 9 – Dans le cadre du soutien aux opérations d'aménagement des espaces publics, à la création de vélo routes et voies vertes, d'équipements, encourager les collectivités à donner une plus grande place aux opérations de plantations et de protection du patrimoine arboré existant, notamment en les accompagnant sur le plan technique.

Action 10 – Etudier la mise en place d'un soutien technique et / ou financier aux projets d'initiative citoyenne portés par les habitants ou les associations au sein des quartiers en faisant une plus large place aux plantations et à la protection du patrimoine arboré existant.

Action 11 – Susciter les projets de plantations pouvant être portés par une collectivité ou une association en partenariat avec une collectivité, et associant au maximum les habitants, en participant à l'achat des plants et protections.

Objectif 2-2 – Valoriser les actions de plantation portées par les professionnels (agriculteurs, entreprises).

Action 12 – Mettre en place un label départemental permettant de distinguer les projets les plus exemplaires.

Action 13 – Mettre en place un plan d'actions à destination des agriculteurs pour promouvoir notamment la plantation d'arbres fruitiers dans une fonction vivrière ou la plantation de haies arborées dans une fonction écologique. Ce plan d'actions complètera les politiques départementales comme celle des ENS ou la démarche entourant le périmètre de protection des espaces agricoles et d'espaces naturels (PAEN).

Axe 3 - Encourager la mobilisation citoyenne.

Il est proposé d'encourager les habitants à planter des arbres d'essences locales et/ou adaptées aux changements climatiques et à le faire savoir.

Objectif 3-1 - Sensibiliser, communiquer, valoriser.

Action 14 – Diffuser, à destination des habitants, des recommandations sur le choix des sites, les essences à privilégier, les modalités d'entretien afin de garantir la pérennité des plantations effectuées..., envisager la création d'une aide à la plantation à destination des habitants (hors professionnels).

Action 15 – Elaborer un plan de communication s'appuyant principalement sur des supports numériques, pour valoriser les projets et diffuser la culture de préservation de la couverture végétale et arborée et de la biodiversité associée. Cette démarche pourra faire l'objet d'outils de communication variés comme par exemple l'exposition présentée par les Archives départementales, les actions en matière d'association des habitants du Val-de-Marne à la lutte contre le réchauffement climatique au travers notamment du cycle d'exposition « + 2°, Les Val-de-Marnais, le climat et l'environnement ».

Objectif 3-2 – Informer sur les avancées du plan.

Action 16 – Mettre en place un compteur (sur les supports numériques) permettant de comptabiliser et de donner à voir les arbres plantés par le Département ou avec l'aide du Département et les arbres plantés en Val-de-Marne via toute autre initiative.